



**HAL**  
open science

## Questionnement et réflexions autour du devenir des églises du XIXe

Louis-Marie Allais

► **To cite this version:**

Louis-Marie Allais. Questionnement et réflexions autour du devenir des églises du XIXe. Architecture, aménagement de l'espace. 2016. dumas-01529831

**HAL Id: dumas-01529831**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01529831>**

Submitted on 31 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# QUESTIONNEMENT ET RÉFLEXIONS AUTOUR DU DEVENIR DES ÉGLISES DU XIX<sup>ÈME</sup>

Louis-Marie ALLAIS  
S8 - FPC - ENSAN  
Septembre 2016



# QUESTIONNEMENT ET RÉFLEXIONS AUTOUR DU DEVENIR DES ÉGLISES DU XIX<sup>ÈME</sup>

Mémoire réalisé sous la direction de **Marie-Paul Halgand**, architecte DPLG, Docteur en Histoire de l'architecture EPHE, Professeur d'histoire de l'architecture à l'ensa Nantes.

ENSAN - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

Septembre 2016

## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>1 - LA FIEVRE DE CONSTRUCTION DU XIX<sup>ème</sup> SIECLE</b> .....	8
Quelques chiffres ...	
Pourquoi a-t-on construit autant d'églises au XIX <sup>ème</sup> siècle ?	
Comment se sont lancés ces chantiers de construction ?	
<b>2 - APPROCHE JURIDIQUE DE CES ÉDIFICES</b> .....	13
La loi de 1905	
Entretien, réparations et régime d'utilisation de ces édifices	
Une entente nécessaire	
<b>3 - UN DESINTÉRÊT PARADOXAL</b> .....	18
Des édifices mal-aimés	
Les français aiment leur patrimoine	
Une symbolique très forte	
<b>4 - LES DÉMOLITIONS D'ÉGLISES</b> .....	23
Une bataille des chiffres ...	
Deux cas récents	
Comment y arrive-t-on ?	
Des réactions virulentes	
<b>5 - UNE ÉMULATION NOUVELLE</b> .....	33
Un sujet d'actualité	
De nombreux chantiers de restauration	
De nombreuses initiatives populaires	
<b>CONCLUSION</b> .....	38
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	39

## AVANT PROPOS

Dans le cadre de l'année de master, réalisée par le biais de la Formation Professionnelle Continue, à l'ENSA de Nantes, il nous est demandé un travail de mémoire sur un sujet de notre choix. Ce mémoire est l'occasion d'explorer un thème particulier, lié à l'architecture, dont l'approche et le questionnement sont influencés par nos expériences passées, nos envies actuelles et nos orientations futures.

En ce qui me concerne, le travail que j'exerce depuis bientôt dix ans au sein d'une agence, dont l'activité principale est la restauration des Monuments Historiques, oriente le choix de mon sujet. La restauration et ses multiples enjeux est pour moi une passion quotidienne.

Cependant, ce ne sont pas les constructions prestigieuses, les monuments historiques classés ou inscrits qui seront l'objet de ce travail mais des constructions plus modestes et plus méconnues. En effet, une grande partie des chantiers de restauration et des études diagnostics réalisés à l'agence, concernent des églises et plus particulièrement celles construites au XIX<sup>ème</sup> siècle, nombreuses dans notre région, et dont la plupart nécessitent aujourd'hui d'importants travaux.

Ces grands vaisseaux de pierres fragiles trônent au milieu de nos communes, de nos villes et nos villages. Ils sont souvent méconnus et ignorés des habitants eux-mêmes. Au cours de ces dernières années, de nombreux chantiers de démolition de ces derniers ont été fortement médiatisés et ont occasionné d'épineux débats au sein de l'opinion publique.

Les nombreuses visites que j'ai pu effectuer de ces édifices XIX<sup>ème</sup>, de la crypte au clocher, ont suscitées en moi de nombreuses interrogations: Pourquoi sont-ils aussi nombreux ? Qui les a construits et comment ? Pourquoi les habitants, même non-croyants, ne connaissent pas l'église de leur village ? Savent-ils que c'est un bâtiment public ? Comment certains parviennent à démolir leur église ? Que vont devenir ces églises si elles ne sont plus fréquentées ?

*“Quand vous démolirez votre église, vous ne serez plus un village mais vous redeviendrez un hameau »*

**André Lardeux** – Ancien sénateur et président du Conseil Général du Maine et Loire.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## INTRODUCTION

Le mot « église » revêt plusieurs significations. L'Église, avec une majuscule, désigne l'assemblée des croyants. L'origine de ce mot vient des rassemblements des premiers chrétiens qui se réunissaient dans des salles communes; « Ecllésia » signifie donc littéralement « l'assemblée convoquée ». Par extension, à partir du III<sup>ème</sup> siècle, le mot « église », avec une minuscule, devient le lieu au sein duquel se réunit une communauté de croyants.

Aujourd'hui, le territoire Français est marqué par un maillage de plus de 45 000 églises dont l'implantation et le déploiement sont intimement liés à la pratique religieuse et à l'histoire de notre pays. Ces édifices font partie intégrante du paysage et sont porteurs de valeurs symboliques fortes.

Plus d'un tiers de ces églises ont été construites au XIX<sup>ème</sup>, période de grande ferveur religieuse. Cet héritage important se trouve à présent en situation précaire. Aussi, se pose clairement la question **du devenir de ces édifices**.

Ce questionnement concernera surtout les églises situées dans les campagnes, ne bénéficiant pas de protection de la part des services de l'état et dont les municipalités ne parviennent à financer l'entretien. L'analyse et les exemples choisis proviendront principalement du grand Ouest de la France mais les constatations faites sont aisément transposables à l'échelle nationale. La période choisie du XIX<sup>ème</sup> siècle correspond à la période concordataire qui s'étend de 1801 à 1905. Cette période est régit par le régime du concordat qui s'achèvera en 1905 par la loi sur la séparation des églises et de l'état. Ces deux dates sont fondamentales pour l'histoire et l'évolution des églises XIX<sup>ème</sup>.

La réflexion autour de ce sujet sera divisée en cinq parties distinctes. Tout d'abord, nous nous intéresserons à cette fièvre de construction d'églises au XIX<sup>ème</sup> siècle, dont nous analyserons les différents facteurs. Ensuite, nous étudierons l'aspect juridique de ces édifices en commençant par un rappel nécessaire de la loi de séparation des églises et de l'état de 1905 puis en expliquant la situation actuelle. Un troisième temps sera consacré à l'analyse de la relation ambiguë qu'entretiennent les Français avec ce patrimoine méconnu mais porteur d'une forte valeur symbolique. La partie suivante s'intéressera au sujet épineux des démolitions d'églises à travers l'étude de deux cas récents. Dans la cinquième et dernière partie de ce travail, nous nous attacherons à l'émergence des signes positifs que l'on observe autour de ces églises du XIX<sup>ème</sup>.



**Eglise Saint-Léger - Orvault (44)** - Dessinée par l'architecte diocésain François Bougouin - 1874  
Source: Archives Départementales de Loire-Atlantique

## 1- LA FIEVRE DE CONSTRUCTION DU XIX<sup>ème</sup> SIECLE

### Quelques chiffres ...

Le XIX<sup>ème</sup> siècle connaît une période de construction intense dont un aperçu chiffré nous permet d'en comprendre l'ampleur. On estime à 45 000 le nombre d'églises paroissiales en France... un tiers ont été construites au XIX<sup>ème</sup> siècle ! Ce comptage comprend seulement les églises construites intégralement et non celles qui ont connus des modifications ou des agrandissements au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dans ce vaste mouvement, les départements du Nord de la France, le grand Ouest, l'Est et les régions situées au sud du Massif Central se distinguent par leur dynamisme. En Pays de Loire, c'est 600 églises qui ont été réalisées. A peu près tous les diocèses de l'Ouest sont concernés par cette vague de construction : celui de Rennes voit s'édifier 168 églises paroissiales dont une grande partie est l'œuvre de l'Architecte diocésain Arthur Regnault (1832-1932), celui d'Angers connaît une centaine de constructions sous l'épiscopat de Mgr Angebault (1842-1869) et pour celui de Nantes c'est au moins 80 églises qui s'élèvent à cette période.

Pour la seule année 1852, on a dénombré au moins 200 églises en chantier à travers la Pays. La France n'avait pas connu un tel dynamisme de construction depuis l'époque médiévale. Ce mouvement de construction commence en 1820 puis s'intensifie vers les années 1840 et connaît son apogée sous le second-empire (1852-1870) pour se prolonger jusqu'en 1900.

Une autre période active de construction d'édifices religieux fut observée après la seconde guerre mondiale, avec de très nombreuses restaurations ou reconstructions sur dommages de guerres, mais sans commune mesure avec celle observée au XIX<sup>ème</sup>.

### Pourquoi a-t-on construit autant d'églises au XIX<sup>ème</sup> siècle ?

On retrouve plusieurs facteurs divers expliquant cette fièvre de construction.

#### *Panser les plaies de la révolution*

Suite à cette période de trouble, beaucoup d'églises se trouvent en très mauvais état. De nombreux édifices ont été incendiés et pillés, d'autres ont été très peu entretenus ou encore certains ont été transformés pour servir de lieu de stockage, de granges ou autres. Les réparations sommaires effectuées lors de la période de la Restauration (1815-1830) n'ont pas été suffisantes pour assurer la pérennité de ces

édifices fragilisés.

Dès lors, répondant aussi bien à un besoin matériel qu'à une volonté symbolique d'affirmer leur croyance et de panser les plaies de la révolution, les paroisses se sont mises à construire frénétiquement. Cette volonté symbolique de surmonter cette épreuve se retrouve dans le style architectural utilisé pour la construction de ces églises. En effet, le XIX<sup>ème</sup> siècle voit l'utilisation récurrente du néo (Byzantin, Roman, Gothique, Classique..) afin de renouer avec des périodes fastes de la chrétienté.

### *Un fort essor démographique*

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, les progrès de la médecine et une meilleure hygiène de vie, entraînent une baisse de la mortalité. La population française et européenne vit mieux. Les épidémies régressent et l'alimentation s'améliore, la durée de vie s'allonge. La population de la France augmente; entre 1800 et 1900, celle-ci passe de 27 à 38 millions d'habitants. Dans les Pays de Loire, la croissance est importante : on passe de 1 682 000 habitants en 1801 on passe à 2 357 000 habitants en 190, soit une augmentation de 40%. Dans un même temps, la révolution industrielle provoque l'exode rural. La population se déplace des campagnes vers les villes. Les paysans, privés de travail, quittent les campagnes dans l'espoir de trouver un meilleur emploi. En 1821 le quart de la population française vit dans les villes ; la proportion sera de 45% en 1911.

Aussi, pour répondre à ces mutations et à cette augmentation de la population, on construit des édifices dont la capacité d'accueil doit correspondre au deux tiers de la population de la commune pour une surface de 50cm<sup>2</sup> par personne. Le clergé songeait principalement aux grandes cérémonies des Rameaux et de la Toussaint, à l'affluence des jours de communion solennelle ou de certaines sépultures qu'aux offices ordinaires, pas aussi fréquentés.

### *La création de nombreuses paroisses, un phénomène d'émulation*

Le XIX<sup>ème</sup> siècle voit la création de nombreuses paroisses suites à l'essor démographique constaté mais aussi suite au bouleversement de la révolution. Après cette période de conflit, l'église française vit un schisme important. La constitution civile du clergé se trouve en opposition avec l'Eglise réfractaire restée fidèle à Rome. Aussi, Le paysage paroissial Français s'en trouve fortement bouleversé. Certaines paroisses ont été modifiées, d'autres ont fusionnées et d'autres ont été supprimées. Napoléon Bonaparte œuvrera en priorité au rétablissement de la paix religieuse qui, selon lui, assure l'ordre social. Le Concordat est signé avec le Pape Pie VII en



**Basilique Saint-Nicolas - Nantes** - Dessinée par Jean-Baptiste Antoine Lassus - 1844 - Un des premiers édifices néo-gothiques de l'Ouest de la France. Source: Archives Municipales de la Ville de Nantes

1801. Celui-ci régira les rapports entre l'Eglise et l'Etat pendant plus d'un siècle assurant la liberté religieuse et précisant que « *le catholicisme est la religion de la majorité des Français* ». Le texte résout également la question épineuse de la nomination des évêques en confiant cette prérogative au pouvoir politique. Cet établissement législatif ainsi que l'urbanisation de nouvelles zones en périphérie des villes obligent la création de nombreuses paroisses.

Enfin, on peut remarquer phénomène d'émulation entre paroisses lors de la construction d'édifices de plus en plus majestueux. En effet, certaines n'ayant pas la nécessité de construire un nouvel édifice, ont, malgré tout, entrepris un chantier de construction afin d'affirmer leur dynamisme et de démontrer une certaine vitalité.

### **Comment se sont lancés ces chantiers de construction ?**

#### *Le rôle des prêtres bâtisseurs*

Le curé de paroisse joue un rôle essentiel dans la décision de démolir une ancienne église afin de la remplacer par une nouvelle construction. Tout d'abord, celui-ci préside le conseil de fabrique qui a la charge les aspects administratifs, techniques et financiers des paroisses. Aussi, il revient au prêtre de former et d'organiser les communautés dont il s'occupe et de réunir tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le chantier. Celui-ci doit réunir les pièces du dossier et organiser le montage financier de l'opération. Avec l'architecte, il établit l'orientation architecturale du nouvel édifice, les plans, les devis et veille à leur parfaite exécution. Les desservants doivent également susciter la générosité des paroissiens par le biais de dons mais également faire connaître le projet à l'administration afin d'obtenir des subventions.

#### *Le financement*

Deux possibilités de financement existent, une fois la décision de lancement du projet de construction prise : soit le conseil de fabrique a réussi à réunir l'argent nécessaire à la construction et ne demande qu'à la commune une participation ; soit, dénué de ressources, il demande à la commune d'assurer le financement. Le dossier, dûment constitué, doit être approuvé par l'autorité épiscopale et par le Ministère des Cultes. Le financement conjoint prédomine au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. Quel que soit la méthode choisie, Il s'agit de dépenses considérables, allant, selon les cas, d'une vingtaine de milliers de francs à plusieurs millions de francs.

Lorsque les fonds viennent à manquer et que le chantier est interrompu, la fabrique et la commune peuvent faire appel au secours de l'état et du département. Cette

aide ne constitue qu'un complément mais en aucun cas l'essentiel de la dépense de construction. En ce domaine, le parrainage impérial peut être tout à fait déterminant. Le Prince-Président puis le Second Empire se sont montrés très généreux dans les années 1850, à une période où s'engage de nombreux chantiers d'édifices majeurs en France : L'achèvement de la Cathédrale de Moulines, la construction de l'église Saint-Nicolas à Nantes ou encore la construction du Grand Séminaire de Rennes. Si tous les moyens ne sont pas réunis pour l'achèvement de l'église, le chantier est arrêté avec la possibilité d'être achevé plus tard ; de nombreux clochers d'églises XIX<sup>ème</sup> ont été réalisés quelques années après l'achèvement des parties hautes de l'édifice (Chœur, transept et nef) indispensables à la célébration des offices.

Après la loi de 1905, il revient aux paroisses d'achever seules leurs constructions. Les subventions sont supprimées et les moyens de financement redeviennent les mêmes qu'au siècle précédent (souscriptions, dons, legs, ...). Ils sont souvent insuffisants pour mener à bien les projets de construction.



**Eglise Notre-Dame de Cholet** - Dessinée par Alfred Tessier en 1853 - Photographie de 1890 montrant l'achèvement des tours du clochers. Source: AD du Maine et Loire.

## 2 - APPROCHE JURIDIQUE DE CES ÉDIFICES

Afin de mieux comprendre la situation actuelle des églises XIX<sup>ème</sup>, il est nécessaire de s'intéresser à leur statut juridique découlant de la loi de séparation des églises et de l'état, votée en 1905, qui fut un évènement fondateur de la société française du XX<sup>ème</sup> siècle.

### La loi de 1905

La loi de séparation des églises et de l'état est votée le 9 décembre 1905 à l'initiative du député socialiste de la Loire Aristide Briand ; elle remplace le régime du Concordat de 1801 à l'exception de l'Alsace et de la Moselle qui n'étaient pas françaises au moment du vote.

Cette loi met fin à l'affrontement qui a opposé, pendant vingt-cinq ans, deux visions de la France : celle, catholique royaliste et celle, laïque républicaine. Dès 1869, cette séparation des églises et de l'état avait été demandée par Gambetta porte-parole d'une farouche opposition anticléricale.

Les premiers articles en sont les suivants :

**ARTICLE PREMIER** - *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*

**ART.2** - *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.*

*Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons.*

**ART.4** - *Dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, les biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, consistoires et autres établissements publics du culte seront, avec toutes les charges et obli-*

*gations qui les grèvent et avec leur affectation spéciale, transférés par les représentants légaux de ces établissements aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées, suivant les prescriptions de l'article 19, pour l'exercice de ce culte dans les anciennes circonscriptions desdits établissements.*

Cette loi prononce la dissolution des établissements publics tels que les menses, fabriques, conseils presbytéraux ou consistoires et prescrit le transfert des biens mobiliers et immobiliers aux associations cultuelles dont elle définissait les principes constitutifs.

Le culte protestant et celui israélite ont accepté les principes posés par la loi du 9 décembre 1905. Les édifices du culte appartenant à leurs établissements publics sont donc devenus la propriété des associations cultuelles qu'ils ont mises en place.

En revanche, l'église catholique a refusé la constitution d'associations cultuelles. Ses édifices du culte n'ont donc pas pu être attribués à de telles associations. Deux dispositions ont alors permis de régler le sort de ces édifices :

D'une part, l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 prévoit qu'« à défaut d'associations cultuelles, les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, continueront, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ».

D'autre part, l'article 1er de la loi du 13 avril 1908 est venu compléter ce dispositif, précisant que « par exception au régime des attributions de biens par décret, les édifices affectés au culte lors de la promulgation de la loi du 9 décembre 1905 et les meubles les garnissant deviendront la propriété des communes sur le territoire desquelles ils sont situés s'ils n'ont été ni restitués, ni revendiqués dans le délai légal ».

Ainsi, les églises construites avant 1905 sont devenues, dans leur très grande majorité, **la propriété des communes**. Les cathédrales concordataires (87 sur 154 en France), à savoir celles qui, construites sous l'Ancien Régime, ont conservé leur statut de siège épiscopal après la Révolution, deviennent **propriété de l'État** en raison du refus des départements de les assumer.

Le Pape Pie X condamne vivement la loi de séparation et interdit, dans son Encyclique *Gravissimo Offici Munere* parue en août 1906, la formation des associations

prévues par la loi pour administrer les biens mobiliers. Le Souverain Pontife appelle à la désobéissance et encourage les catholiques Français à s'opposer aux inventaires. L'application de la loi de séparation des églises et de l'état donna lieu à de violents incidents à Paris comme dans de nombreuses régions au moment de la réalisation de ces inventaires mobiliers. L'ouverture des tabernacles, endroit le plus sacré de l'église, était demandée par l'administration. Devant la gravité de la crise, Clémenceau décide de suspendre les inventaires dès qu'il arrive au pouvoir en 1906.



**Manifestations du 22 février 1905 à l'occasion des inventaires à Nantes** - Cartes postales 1906  
Source: Archives Municipales de la Ville de Nantes

Finalement, la loi de 1905 va s'avérer profitable à long terme pour l'Eglise Catholique de France. Tout d'abord elle va gagner en indépendance vis-à-vis de l'administration ; les ministres du culte et les évêques n'étant désormais plus obligés de lui rendre des comptes. Mais surtout l'Eglise n'a plus à sa charge l'entretien coûteux des édifices religieux dont elle ne devra assurer que l'entretien courant. Tous les édifices qu'elle construira après 1905 seront en revanche sa propriété.

## **Entretien, réparations et régime d'utilisation de ces édifices.**

### *Entretien et réparations*

Comme évoqué auparavant, les églises construites avant 1905 sont devenues, dans leur très grande majorité, la propriété des communes ; c'est donc à elles que revient l'obligation de gros entretien et les réparations de ces édifices. Les meubles garnissant ces édifices comme les autels, les stalles, les orgues ou les beffrois des cloches sont considérés comme des biens immeubles et sont donc grevés de l'affectation culturelle au même titre que les édifices dans lesquels ils sont installés ; leur entretien est donc également à la charge de la commune. Tous ces travaux, régis par une collectivité publique, sont donc soumis au code des marchés publics et donc à appel d'offres. Les travaux courants comme le nettoyage ou les travaux de petit entretien sont à la charge de l'affectataire c'est-à-dire du curé de la paroisse.

### *Qu'en est-il du mobilier ?*

Tous les objets présents dans l'église avant 1905 appartiennent à la commune, sauf preuve du contraire. Dans le cadre de l'exécution de la loi de séparation, les inventaires établis répertorient les meubles et les objets devenant propriété de la commune. Ceux acquis après cette date, sont à la propriété de l'association diocésaine ou de la personne physique ou morale qui les a financés.

Le curé affectataire ne peut, en aucun cas, sans l'accord écrit de la commune propriétaire, procéder à la vente, au transfert en dehors de l'édifice, à la destruction ou à la substitution de meubles ou objets inventoriés. Il peut cependant les déplacer ou les utiliser à sa guise pour l'organisation de son office religieux. Il peut également les retirer de la partie accessible par le public si ceux-ci sont en mauvais état ou s'ils ne sont pas « au goût » du curé affectataire. La seule obligation est de les stocker dans une partie de l'édifice. Le dispositif technique assurant la protection du mobilier relève de la responsabilité de la commune.

### *Régime d'utilisation*

Suite à la loi de 1905 et suite à de nombreux conflits, une abondante jurisprudence émane tant du conseil d'état que des juridictions civiles, mais une seule norme est à retenir : seul le prêtre, ou l'affectataire nommé par l'évêque, à l'usage légal de l'église puisque lui seul à la capacité d'exercer le même culte de la religion qui s'y célébrait avant la séparation.

L'affectataire, bien souvent le curé de la paroisse, a donc le pouvoir de réglementer l'usage d'un bâtiment public ; lui seul détient l'ensemble des clefs (la mairie ne conserve que la clef du clocher), il décide des horaires d'ouverture et de fermeture de l'édifice. Seulement, au sein de son église, l'affectataire n'a pas de pouvoir de police et ne peut être considéré comme gardien du lieu de culte. Il ne peut dès lors être responsable des éventuelles dégradations qui pourraient être faites sur le mobilier ou sur l'édifice par manque d'entretien.

Ainsi, l'utilisation de l'édifice pour une manifestation culturelle (concerts, exposition, théâtre, etc.) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du curé affectataire mais aussi auprès de la commune propriétaire des lieux. La demande doit préciser la nature de la manifestation, sa durée, l'effectif prévu, les matériaux éventuels apportés et les mesures complémentaires de prévention et de protection proposées. Les autorités religieuses veilleront à ce que l'utilisation du bâtiment culturel, pour un usage autre, ne porte pas atteinte à sa fonction première.

### **Une entente nécessaire**

Au regard de la proximité imposée aux deux parties ainsi qu'à l'ambiguïté qui existe autour de la question de l'entretien, des réparations et du régime d'utilisation de ces édifices, on comprend aisément que l'affectataire (la paroisse) et la mairie soient dans l'obligation d'entretenir une « entente cordiale ». Chacun a besoin de l'autre : soit pour faire vivre et animer son patrimoine ou pour exercer son culte dans de bonnes conditions. Une relation conflictuelle serait dommageable pour le patrimoine. D'un côté la mairie pourrait décider d'un entretien à minima sans travaux d'amélioration, et de l'autre, le curé affectataire pourrait décider de la fermeture de l'église à sa guise ou refuser le déroulement de manifestations culturelles au sein de son église...

Cependant, dans l'ensemble, les relations curé/Maire et plus globalement entre l'Eglise catholique et l'État sont relativement bonnes et ont même permis la création, depuis 1980, de la Commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine culturel au sein du Ministère de la Culture. Cette structure mixte se réunit tous les trois mois et facilite l'échange entre les deux autorités.

### 3 - UN DESINTÉRÊT PARADOXAL

Si les français se désintéressent des églises XIXe, ils n'y sont pas non plus farouchement opposé et sont même, dans l'ensemble, attachés à leur patrimoine. Aussi, nous allons essayer de comprendre l'ambivalence de cette relation et les valeurs symboliques que revêtent ces édifices.

#### Des édifices mal-aimés

##### *Dévalorisation et méconnaissance de l'architecture XIXème*

Au début du XX<sup>ème</sup>, l'avènement de nouvelles architectures ont mis à mal les créations du XIX<sup>ème</sup> auxquelles ont reproché un manque de créativité et d'innovation. En effet, comme évoqué lors de l'analyse de la fièvre constructrice du XIX<sup>ème</sup>, l'utilisation des styles « néo » fut faite en référence à des périodes fastes de la religion Catholique ; aussi, on considéra bien trop vite que le XIX<sup>ème</sup> siècle n'avait rien apporté. De même, on constate que, contrairement aux églises Parisiennes et à celles des grandes villes Françaises, les églises « des campagnes » n'ont que trop peu fait l'objet d'étude de la part des grands historiens de l'art du XIX<sup>ème</sup>.

Il est important de noter également que ces églises XIX<sup>ème</sup> « souffrent » de la concurrence des églises plus anciennes. Qu'ils soient romans ou construits plus tardivement, ces édifices, souvent protégés au titre des Monuments Historiques, bénéficient d'un intérêt patrimonial et d'un potentiel touristique supérieurs.

##### *Crise de la foi, Fréquentation en baisse.*

Depuis les années 1950-70, la France connaît une baisse importante du nombre de pratiquants. Le pontificat du Pape Paul VI, dans son encyclique *Humanae Vitae*, appuyait des positions fortes vis-à-vis de questionnements éthiques, dont la régulation des naissances réaffirmant la position traditionnelle de l'église. Ce positionnement fort provoqua une prise de distance de la part d'une partie des catholiques de France. L'image de l'Eglise, en tant que communauté, fut affectée et par conséquent l'image de l'église en tant que bâtiment le fut également.

Aujourd'hui, selon une enquête Ifop réalisée pour La Croix en 2006, seulement 5 % des catholiques Français déclare assister à la messe chaque dimanche. Cette enquête nous renseigne également sur l'âge des pratiquants et nous permet d'appré-

hender l'évolution de la fréquentation des églises et les enjeux futurs. Selon l'Ifop, 43 % des pratiquants auraient plus de 65 ans alors que cette classe d'âge ne représente qu'un quart de la population française. A l'inverse les 35-49 ans représentent 18 % des pratiquants pour une part de 28 % dans la population totale. Les 25-34 ans et les 18-25 ans représentent chacun 9 et 7 % des pratiquants alors qu'en part de la population totale ces deux catégories comptent respectivement pour 19 et 11 %. La conclusion est simple et vient confirmer ce déclin de fréquentation des églises : plus la population est jeune moins elle est pratiquante.

### *L'impression de « déjà vu »*

Il est vrai que, comme évoqué précédemment, les édifices XIX<sup>ème</sup> représentent à peu près un quart des édifices religieux en France. Les chiffres ressortis vont même au-delà, dans certains départements, à tel point qu'il est possible de traverser un territoire en ne croisant sur sa route que des églises XIX<sup>ème</sup>. Malgré la diversité des architectes ayant conçu ces édifices et malgré la diversité des styles néo employés (Byzantin, Roman, Gothique, Classique), de nombreuses similitudes existent entre ces constructions ; bien souvent les différences se font dans des détails que les néophytes ne perçoivent pas immédiatement. Ils ont alors le sentiment que les églises XIX<sup>ème</sup> sont toutes pareilles.

## **Les Français aiment leur patrimoine**

### *Une affection ancrée*

Les Français aiment leur patrimoine et ils le disent. Un sondage « Opinion way » réalisé au début de l'année 2016 par la Caisse d'épargne pour les 20 ans de la Fondation du Patrimoine confirme cette affection profonde. Premier enseignement de ce sondage, plus d'un Français sur deux (55%) se dit prêt à « consacrer une partie de son temps de loisirs pour la protection, l'entretien et/ou la valorisation du patrimoine de proximité ». De nombreux enjeux lui sont attachés ; il fait « *partie intégrante de l'identité culturelle et permet de transmettre la mémoire* » (pour 97 % des Français), il est un « *enjeu économique pour le tourisme* » (94 %), il doit avoir « *une utilité sociale et culturelle* » (93 %) et il contribue au « *rayonnement de la France dans le monde* » (92 %). Les français élisent, en particulier, 5 grands domaines: le patrimoine lié à l'eau (ponts, puits, lavoirs, moulins, phares...), les chantiers de formation aux métiers de la restauration (ferronnerie, taille de pierre, menuiserie), le patrimoine mobilier (objets de musées, tableaux, meubles...), les édi-

fices et objets religieux et le patrimoine industriel. Si les acteurs publics ont un statut prioritaire (91% des Français estiment que l'intervention de l'État est prioritaire ou importante), les fondations et les associations sont aussi très nettement perçues comme des acteurs à même de venir en soutien au patrimoine de proximité (92% des Français jugent leur rôle prioritaire ou important).

Une question posée dans ce sondage concerne « *la réhabilitation des églises non entretenues en bâtiment civil* » ; 71% des interrogés se déclarant catholique y sont favorables.

### *Le succès des journées du Patrimoine*

Créées en 1984 par le ministre de la Culture Jack Lang, les journées du Patrimoine connaissent chaque année un succès remarquable signe d'un intérêt certain des Français envers leurs monuments. En 2015, plus de 12 millions de visiteurs se sont rendus sur l'un des 17 000 sites d'intérêt patrimoniaux ouverts et gratuits pour ce weekend. Ces journées sont l'occasion, pour une partie de la population, de découvrir des monuments parfois proche des chez eux mais habituellement inaccessibles.



**Cathédrale de Nantes lors des journées du Patrimoine** - Source: mairiedenantes.fr

### **Une symbolique forte**

Au-delà de l'aspect religieux fondamental de ces édifices, il est intéressant de se pencher sur les autres valeurs symboliques fortes que représentent ces églises pour l'ensemble de la population. L'évocation même de ce mot est attachée à une image

ou à un souvenir: l'église de son village, l'église comme lieu de rendez-vous, un baptême en famille, le mariage d'un ami ou alors l'enterrement d'un proche.

### *Un lieu d'histoire et de mémoire*

Nos villes et nos villages se sont développés, dans une très grande majorité, autour d'un édifice religieux dont l'acte de fondation devient souvent par la suite, la date de création de telle ville ou de tel village. Aussi, on peut considérer que l'église est, dans bien des cas, le bâtiment le plus ancien du bourg qui marque l'implantation humaine ; c'est donc un élément fondamental de l'histoire d'une localité. Au fil des siècles, la vie d'une paroisse, et donc d'une église, influencera fortement l'évolution urbaine en fonction de son développement et de sa puissance. En 1789, les paroisses sont transformées en communes selon les instructions des autorités révolutionnaires ; le maillage administratif et territorial actuel est donc l'héritage d'implantations au fondement profondément religieux.

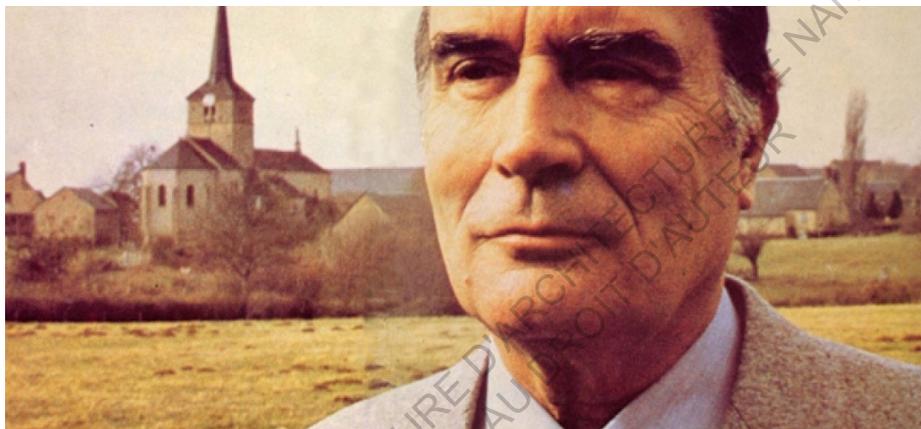
S'il semble évident que l'église soit un lieu d'histoire, il n'en est pas moins un lieu de mémoire associé au passé, à l'enfance et à la famille. Elle est le reflet d'un pays natal, des coutumes locales, de la culture d'un village, d'une ville ou d'une région. Eugène Caro, Maire de la commune de Ploubalay ayant restauré son église, commence son intervention, lors de la journée d'études du 3 février 2016 à Rennes, par une approche intéressante des trois lieux qui sont importants de sa commune : « *Il y a trois lieux importants dans une commune ; le cimetière, l'église et les monuments aux Morts. Ces trois lieux sont des marqueurs de l'histoire, de la mémoire et de la généalogie d'une commune* ».

### *Un marqueur visuel et sonore*

Depuis de nombreux siècles, les églises ponctuent la vie des villes et des villages qu'elles dominent. Jusqu'à l'arrivée des granges horloges dans les foyers, c'est elle qui, grâce à ses cloches et ses cadrans, indiquait les heures de la journée influant ainsi sur les activités de chacun. De même, les différentes cérémonies qui s'y déroulent soit de façon régulière, comme les offices dominicales, ou soit de façon ponctuelle, comme les mariages, les baptêmes et les enterrements, rythme l'environnement proche. Toutes ces cérémonies étant signalées par l'utilisation des cloches, l'église peut donc être considérée comme un marqueur sonore très important sur notre territoire.

De même, la simple évocation même du mot « église » fait référence à un cliché mental visuel pour la plupart d'entre nous. Ce cliché mémoriel fait bien souvent

référence à l'image des clocher qui ponctuent le paysage et marquent physiquement l'implantation des villes et des villages et que l'on associe à une ambiance rurale. C'est à cette image rassurante que François Mitterrand faisait référence sur ces affiches lors de sa campagne pour l'élection présidentielle de 1981 intitulée « La force tranquille ». Le futur président y apparaît en gros plan, derrière lui, se dessine la silhouette d'un petit village reflet d'une France du terroir et source d'un électorat futur.



« La force tranquille » - Affiche de campagne de François Mitterrand - Cliché Patrick de Mervelec

### *L'église comme lieu de refuge*

Dès les premiers siècles du christianisme et dans la continuité de l'enseignement de Christ, on a accordé aux églises et aux lieux saints un droit d'asile au caractère quasi-sacré. Cette protection séculaire, abolie en 1539 par François Ier puis supprimée du code du droit canon en 1983, perdure cependant dans l'imaginaire populaire et s'établit aujourd'hui comme une tradition forte.

Il y a 20 ans, ce qui deviendra « l'affaire de l'église Saint-Bernard » avait eu un impact retentissant dans les médias et mit le gouvernement d'Alain Juppé en grande difficulté. Avec l'aide de l'abbé Pierre et de plusieurs associations et personnalités, 300 Africains sans-papiers ont occupés l'église Saint-Bernard à Paris pendant une quarantaine de jours. Le 23 août 1996, ils sont violemment délogés par les forces de l'ordre provoquant l'émoi et la colère d'une majeure partie de la population. Aujourd'hui encore, cette église est à nouveau, et le théâtre de tentatives d'occupations.

## 4 - LES DÉMOLITIONS D'ÉGLISES

Cette question de la démolition des églises aurait pu être, à elle seule, un sujet de mémoire tant elle soulève de nombreuses polémiques et de nombreux questionnements.

L'approche choisie ici est d'analyser objectivement les faits en essayant de comprendre ce qui a pu conduire certaines municipalités à réaliser ce choix. Cependant, l'absence de données importantes, parfois gardées comme confidentielles (coût des travaux de réparation, coût des travaux de démolition, coût des études diagnostic, budget des municipalités, volonté réelle de certains élus, etc...) ne permet pas d'établir une analyse complète de chaque cas.

En revanche, l'expérience acquise, depuis plusieurs années lors de nombreux chantiers de restauration d'églises du XIX<sup>ème</sup>, m'a permis de constater le caractère souvent excessif des informations émanant aussi bien du camp des conservateurs que de celui des démolisseurs.



**Saint-Georges des Gardes (49)**- L'église en cours de démolition - Source: Observatoire du Patrimoine Religieux

## Une bataille des chiffres ...

Depuis les années 2000, on a démolé en France 19 églises paroissiales sur les 45 000 répertoriées. Cinq d'entre elles se trouvaient dans le territoire des mauges, situé au nord de la ville de Cholet. Ces chiffres ne peuvent, à eux seul, justifier ce que certains appelle « *une vague de démolition* » tant la proportion d'édifices démolis paraît minime par rapport à ceux encore en place.

Cette inquiétude est nourrie en partie par l'état sanitaire global de certains édifices. L'Observatoire du Patrimoine Religieux, association loi de 1901 œuvrant à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel français, répertorie un certain nombre « d'églises menacées ». Au 28 avril 2016, il dénombrait 307 églises menacées dont 14 à Paris. Le département du Nord arrive en tête avec 23 édifices en péril. A une échelle plus régional, ce répertoire comptabilise 8 églises menacées en Loire-Atlantique, 7 en Maine et Loire ainsi qu'en Vendée et seulement 3 pour le Morbihan.

Cependant, ces chiffres sont à prendre avec précaution pour plusieurs raisons. Tout d'abord cette liste a été réalisée à partir d'éléments fortuits (articles de journaux locaux, publications d'associations militantes, articles de blog, ...) dont les données sont difficilement vérifiables. De plus, cette liste émane d'une association militante dont l'intérêt est, entre autre, de faire réagir les pouvoirs publics quant au nombre d'églises en mauvaise état. Mais surtout, on ne pourra obtenir des chiffres certains que si l'on analyse l'état sanitaire de l'ensemble d'un patrimoine donné ; les chiffres qui apparaissent dans cette liste se basent sur le fait que ces églises ont déjà fait l'objet d'une attention particulière suite à un fait accidentel (chute de pierres, infiltrations d'eau, fissures, ...). Or, cela exclu de ce comptage tous ceux dont les pathologies sont moins visibles mais qui nécessiteraient tout autant de travaux.

Plus touché que d'autres par ces questions de démolition d'église, le Conseil général du Maine-et-Loire, à la demande de son Président André Lardeux, commanda à l'Antiquité et Objet d'Art du département un rapport sur l'état sanitaire de ses églises du XIX<sup>ème</sup> du département. Cette étude fut remise en 2002 et, par la suite, la Conservation Régional des Monument Historique des Pays de Loire décida que les édifices les plus intéressants seraient présentés à la Commission Régionale du Patrimoine et des sites afin de décider d'une éventuelle protection MH.

Si, en principe, l'idée était bonne; dans sa réalisation, elle montra certaines faiblesses. Tout d'abord le nombre de bâtiment étudié était limité à cinquante alors

que, le Maine et Loire a vu se construire sur son territoire, pendant cette période, au moins trois fois plus d'édifices. De plus, ce classement met en avant certains édifices comme étant remarquables au détriment d'églises plus banales. Cette relégation devint un argument supplémentaire pour les partisans des démolitions. Ce fut le cas pour l'église de Gesté (49) détruite en 2013, que nous évoquerons par la suite.

## Deux cas récents

Pour illustrer cette partie sur la démolition des églises, nous allons nous intéresser à deux cas de démolition récents et relativement médiatisés. Le premier se situe dans la région des Mauges, il s'agit de l'église de Gesté (49) et le deuxième se situe dans la Somme, c'est l'église Saint-Jacques d'Abbeville (80).

### *L'église de Gesté (49)*

La démolition de l'église de Gesté a été, pour plusieurs raisons, largement médiatisée. Il est nécessaire de rappeler tout d'abord que c'est la quatrième église détruite dans la région des Mauges après celles de Saint-Georges de Gardes, Valanjou et Saint-Aubin du Pavoil. Cette église avait la particularité de mélanger deux styles d'architecture néo-XIX<sup>ème</sup> ; la nef et le clocher de style néo-classique datant de 1840, et un chœur néogothique conçu par l'architecte diocésain Alfred Tessier en 1862. La Direction Régional des Affaires culturelles (DRAC) avait, dans un courrier



**Gesté (49)**- L'église avant sa démolition - Source: Observatoire du Patrimoine Religieux

adressé au Maire de Gesté, souligné « *deux moments très intéressants de la création architecturale du XIX<sup>ème</sup> siècle* » ainsi que « *la remarquable reconstruction néogothique* » qu'offrait cette église. Seulement, en dépit de l'annulation du permis de démolir, prononcée par la cour administrative d'appel de Nantes, le rejet par le Conseil d'Etat d'un pourvoi en cassation et l'avis défavorable au projet de démolition émis par le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), la municipalité commença la destruction de l'église. L'Association Mémoire Vivante du Patrimoine Gestoï (AMVPG), constituée de 40 familles locales opposées au projet, à l'origine de ce recours, s'offusque par le biais de son secrétaire général Jean Woznica : « *Détruire le patrimoine est déjà scandaleux, mais des élus qui passent par-dessus les lois pour le faire, où es-t-on ?* ».

Pour la municipalité, l'entretien et la restauration de l'église aurait été un gouffre financier (3 millions d'euros) alors qu'une opération de démolition et de reconstruction (1,3 million d'euros) était plus raisonnable ; ces chiffres sont contestés par l'association des défenseurs de l'église. Le projet de reconstruction défendu par la mairie comprend la conservation de la crypte et du clocher actuel, auquel viendra s'accoler une extension en arc de cercle formant la nef.

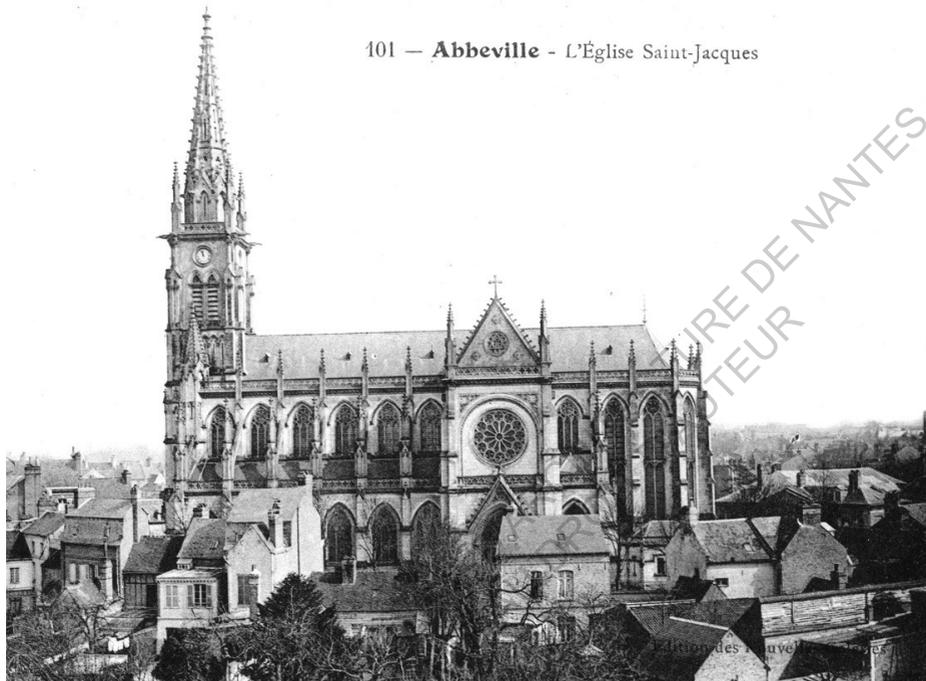
Aujourd'hui, et de manière assez paradoxale, un chantier de fouilles est en cours sur les ruines de l'église afin de retrouver les traces de l'ancienne crypte du XV<sup>ème</sup> située sous l'église.



**Gesté (49)-** L'église en cours de démolition - Source: Observatoire du Patrimoine Religieux

## L'église Saint-Jacques d'Abbeville (80)

101 — **Abbeville** - L'Église Saint-Jacques



**Eglise Saint-Jacques d'Abbeville** - Carte postale 1900 - Source: Association Saint-Jacques l'oubliée

Construite entre 1868 et 1878 dans un style néogothique, l'église Saint-Jacques faisait partie des rares éléments du patrimoine de la ville à avoir résisté à deux guerres mondiales et aux bombardements.

L'église, ayant connu de nombreuses dégradations dues aux tempêtes, s'abîmait rapidement depuis une dizaine d'années, de telle sorte que, début 2013, des dégradations importantes ont été signalées : un vitrail et sa protection se sont complètement disloqués, des pierres sont tombées ainsi qu'un pilastre au niveau du chœur. Ces dégradations occasionnèrent le blocage de la place et l'évacuation de personnes habitant près de l'église.

Un expert a été envoyé d'urgence. Dans la foulée, des engins ont « *mis en sécurité* » l'édifice, en faisant s'écrouler le chœur. Les conclusions du rapport, rendues publiques au cours du conseil municipal du 7 février 2013, sont sans appel : le clocher et le chœur « *présentent un péril imminent grave* » et « *l'écroulement peut survenir à tout moment* ». Verdict : « *L'église devra être entièrement détruite* ».

Le coût de l'opération est estimé à 350 000 € tandis que, selon la mairie, la restau-

ration de l'église aurait coûté 10 millions d'euros.

Dès le lundi 11 février 2013, la démolition commence alors que le diocèse, non-averti, n'a pas eu le temps de procéder à la désaffectation de l'église : « *C'est la destruction d'un bâtiment culturel, ce n'est pas simplement la destruction d'une église. Et nous n'avons pas été avertis, nous n'avons pas eu de demande de désaffectation de cette église* » affirmait Mgr Jean-Luc Bouilleraut, l'évêque d'Amiens.

La destruction de l'église Saint-Jacques, que l'on disait sur le point de s'effondrer, demanda plus de temps et plus de moyens qu'ils n'étaient prévus initialement. Un projet de square et de parking a été réalisé en lieu et place de l'ancien édifice.

Le plus marquant dans le cas de l'église d'Abbeville, c'est la rapidité avec laquelle la démolition a été mise en œuvre; à peine cinq jours après présentation d'un rapport au conseil municipal. Cette précipitation n'a pu permettre à l'association « Saint-Jacques l'oubliée » d'émettre un recours sur la décision de la municipalité.

### **Comment y arrive-t-on ?**

Il est difficile de répondre simplement à cette question tant la démolition d'une église peut découler de facteurs souvent très différents et fonction de son contexte géographique, sociologique, politique, religieux et bien sûr financier. Cependant, l'analyse du phénomène, depuis quelques années a permis de faire ressortir au moins trois facteurs principaux : l'état délabré des édifices, le manque de moyens, la baisse des budgets des communes et la baisse de fréquentation voir la désaffectation de ces édifices.

#### *L'état des édifices et le manque d'entretien*

Il est vrai que dans l'ensemble, l'état sanitaire de ces édifices du XIX<sup>ème</sup> n'est pas bon et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ces églises ont pour la plupart manqué d'entretien, soit par absence de suivi et de méthodologie, soit par délaissement volontaire. Lorsqu'est voté la loi de 1905, les communes récupèrent des édifices globalement en bon état puisqu'ils n'ont qu'entre 20 et 60 ans. Seulement, « *l'obligation d'entretien* », censé avoir été transféré des Conseils de la Fabrique aux Conseils municipaux n'a pas été réalisé. Or, il suffit d'un manque d'entretien de quelques années, notamment au niveau des couvertures, pour qu'un édifice commence à se dégrader et c'est, dans la grande majorité des cas, ce qui s'est passé. Aussi, la période de dénigrement de l'architecture du XIX<sup>ème</sup> dès le début du siècle suivant, fut également propice à ce lent abandon.

Une autre raison du mauvais état sanitaire de ces édifices tiendrait dans leur « fragilité » ; cette explication est à prendre avec précaution car elle est souvent



Eglise Saint-Jacques d'Abbeville - Démolition du clocher - Source: Association Saint-Jacques

utilisée par les partisans des démolitions et émane plutôt d'une croyance populaire née de cette période de dénigrement. En réalité, comme toute architecture novatrice, les églises élevées durant cette période ont fait appel à certaines techniques et prouesses architecturales dont la finalité était de mettre en lumière la splendeur de la religion. Ces innovations ont, pour certaines, été probantes mais d'autres ont finies par montrer leurs faiblesses dans le temps, consécutivement à un manque d'entretien.

#### *Manque de moyen et baisse des budgets des communes*

Cette problématique du manque de financement, rencontré par les municipalités, parfois de très petite taille, est objectivement une des raisons premières qui peut conduire à la démolition d'une église. En effet, le coût de restauration d'un édifice peut vite représenter 4 à 5 fois le budget annuel de fonctionnement d'une municipalité. A l'exemple de l'église de Pleunérin, dans les côtes d'Armor, dont la restauration fut chiffrée à 2,5 millions d'euros pour un budget annuel de fonctionnement de 600 000 euros. Cependant, pour les municipalités de tailles plus importantes, même si les coûts des travaux d'entretien ou de restauration restent importants, il est intéressant de les comparer avec d'autres coûts d'équipement publics ou d'infrastructure.

Seulement, la baisse des dotations, de l'Etat aux communes, depuis quelques années, ne va semble-t-il pas améliorer la situation. En effet, on passera de 15.2 milliards d'euros en 2014 à 11,8 milliards d'euros en 2016 et des efforts seront encore demandés pour l'année 2017. En 2015, la baisse de ces dotations avait réduit de 13% les investissements publics des collectivités publiques en France a commencé par la part dédié à l'entretien et à la restauration du Patrimoine ; les municipalités priorisant avant tout des travaux d'équipement nécessaire (cantines, gymnases, crèches, etc.).

#### *Crise des vocations, baisse de fréquentation et désintérêt pour ces édifices*

Comme évoqué auparavant, l'église Catholique connaît depuis quelques dizaines d'années une baisse importante du nombre de pratiquants. Ce déclin s'accompagne également d'une crise des vocations ; près de 30% de candidat au sacerdoce en moins sur les 12 dernières années. Les évêchés se retrouvent dans l'obligation de modifier l'organisation de leurs diocèses et multiplient les regroupements paroissiaux confiant parfois à un seul prêtre la responsabilité de 4 ou 5 clochers. Cette nouvelle distribution raréfie l'utilisation hebdomadaire de ces églises et soulève la

question de leur utilité. De même, le désintérêt global envers ces édifices, observé préalablement, devient un argument supplémentaire à la démolition lorsque se pose la question du devenir de ces édifices.

### **Des réactions virulentes**

Lors de ma recherche d'éléments sur les démolitions d'églises, réalisée dans le cadre de ce mémoire, une chose m'a particulièrement marqué ; ce sont les réactions, virulentes, provoqués par la question de la démolition de ces édifices.

Cette virulence, émanant aussi bien du camp des pros que des antis, révèle combien cette question est épineuse et fait échos à des fondements importants de notre société actuelle. Celle-ci semble rouvrir certaines cicatrices émanant d'une opposition passée entre fervents partisans d'une république laïque et défenseurs d'une France au fondement catholique comme durant la période pré-1905.

Pour se rendre compte de la virulence de certains débats sur cette questions de la démolition, il suffit de simplement de rechercher sur internet quelques articles, blogs ou vidéos sur le sujet et d'observer les commentaires laissés ; ceux-ci sont parfois édifiants. Par exemple, une vidéo publiée le 5 mai 2015 sur le site YouTube titrée « *Quand la France détruit ses églises* », a occasionné plus de 90 commentaires dont certains sont repris ci-dessous :

#### **Posté par Michèle Robert le 6 juillet 2015 à 12h54**

*« Horrifiée !! J'ai peur de cette France, à qui appartient la France désormais ? Pourquoi tant de haine de la France ? Pourquoi la laissons-nous ainsi détruire sans rien dire ? Ceux qui laissent faire ça trahissent notre pays, notre patrimoine, notre culture, nos anciens, les derniers remparts de nos valeurs, pour mettre quoi à la place ? qui nous gouverne vraiment ? Nous assistons en direct et impuissants à la mort de notre civilisation... Français, aujourd'hui je pleure de rage et de dégoût. »*

#### **Posté par GUIBERT Henri le 6 juillet 2015 à 18h41**

*« Il est forcément plus facile de détruire nos églises que de s'attaquer au système territorial Franco-français caractérisé par son mille feuilles principal source de gaspillage de l'argent public, mais qui offre les meilleures garanties en matière de sauvegarde des écharpes. Comment convaincre que par une telle attitude, c'est notre propre tombe et celle de nos valeurs républicaines que nous creusons ??? »*

**Posté par Pascal le 7 juillet 2015 à 07h48**

*« Ben, perso, ça ne me touche pas. Si on pouvait faire la même chose avec toutes les mosquées, synagogues et temples et interdire purement et simplement le religieux dans l'espace public, ça me conviendrait très bien. La religion est une chose privée qui devrait se vivre de manière privée. »*

**Posté par fontanié le 7 juillet 2015 à 18h33**

*« Quelle tristesse de constater le peu de respect que certains ont pour la religion Catholique; Mais que cherchent ces personnes, à semer la pagaille et à monter les gens les uns contre les autres ? C'est l'histoire de la France qui est bafouée et c'est à nous Français catholiques de manifester notre désaccord pour que cessent ces ignominies »*

**Posté par Superginette le 8 juillet 2015 à 14h12**

*« Ni église, ni mosquée Vive la laïcité »*

Même si ces avis n'émanent que de certaines personnes, ils révèlent combien cette question est complexe.

De même, certains titres d'articles de presses, sont aussi révélateurs des tensions provoquées par ce sujet. Le 13 août 2013, Le Point diffuse un reportage nommé « *Une vague de démolition d'églises menace le Patrimoine* » et publie, le lendemain, un article intitulé « *Patrimoine, la guerre des clochers aura bien lieu* ». Le 27 mars 2014, ce même magazine titre sa Une « *Ceux qui massacre la France ; Ces églises que l'on détruit...* ». Le 4 octobre 2013, le magazine Valeurs actuelles publie un article sous le titre « *Ces églises qu'on abat ...* ». La liste pourrait être encore longue ...

A Paris, l'église Sainte-Rita dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement a été récemment évacuée par les forces de l'ordre suite à une occupation jugée illégale ; cette église vouée à la démolition avait été investie par de fervents défenseurs qui se sont barricadés à l'intérieur. L'évacuation de Sainte-Rita le 3 août 2016, donna lieu à des scènes rocambolesques rappelant ces photographies de batailles lors des inventaires de 1905.

Aussi, l'ensemble de ces constatations soulèvent une nouvelle problématique ; est-il possible d'aborder sereinement la question du devenir des églises XIX<sup>ème</sup> ?

## 5 - UNE ÉMULATION NOUVELLE

Cette dernière partie abordera les éléments récents et encourageant que l'on peut observer quant au devenir des églises du XIX<sup>ème</sup> siècle; de l'intérêt nouveau des historiens aux nombreuses initiatives populaires en passant bien sûr par les nombreux chantiers de restauration.

### Un sujet d'actualité

Ce questionnement autour du devenir des églises, du XIX<sup>ème</sup> ou, même, de l'avenir de toutes les églises, est une problématique très actuelle à laquelle s'intéressent de nombreux chercheurs et passionnés. Ce sujet est abordé par le biais d'ouvrages, de conférences ou de colloques, énumérés ci-dessous.

En 2009, Guy Massin Legoff publiait un article dans la revue *In Situ* titré « *La polémique autour de la démolition des églises : le cas du Maine et Loire* » dans lequel il soulève la mauvaise foi de certains élus et les pratiques douteuses de certains experts en bâtiment.

En 2011, Stéphane Haugomard présentait sa thèse doctorale intitulée : « *L'Eglise et le monument religieux : le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)* ».

Le 2 juin 2015, France Culture consacrait, par le biais de son émission *La Fabrique de l'Histoire*, une large place au devenir du Patrimoine religieux et notamment à la question des démolitions dans le pays des Mauges.

Le 3 Février 2016 a eu lieu, à l'université de Rennes, une journée d'étude intitulée « *Quel avenir pour les églises du XIX<sup>ème</sup> siècle ?* » organisée par Samuel Gicquel en partenariat avec l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques de Bretagne.

Le 6 juin 2016, Une conférence en ligne a été organisée par [ACHS 2016 – What does heritage change ?](#) à Montréal sur le thème « *Au-delà de la conversion: l'avenir des églises monumentales dans une société sécularisée ?* ».

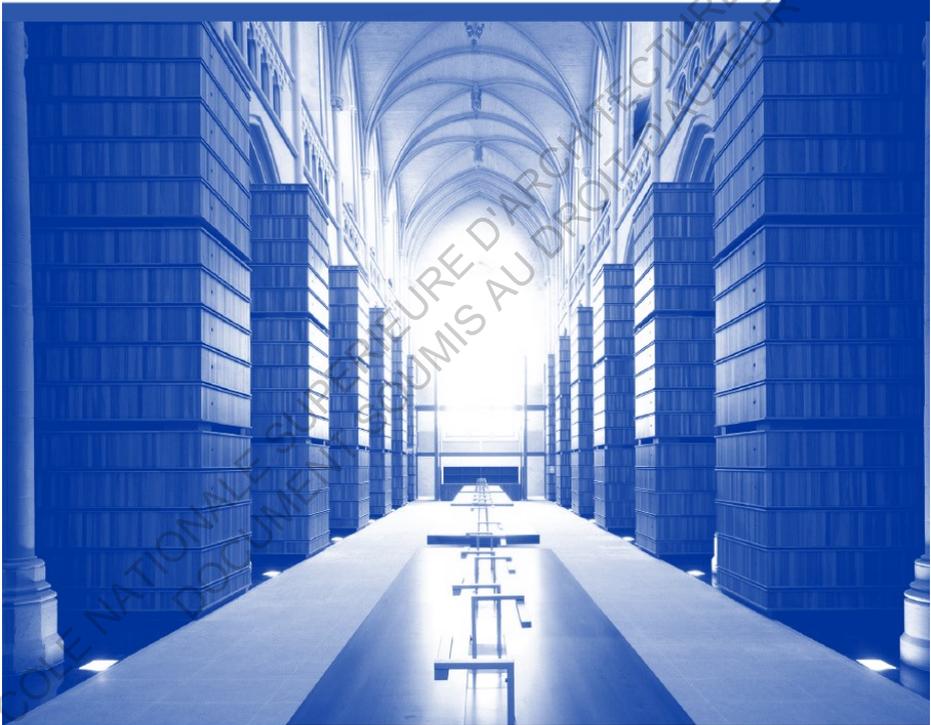
Du 20 au 22 Octobre prochain, aura lieu à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon un colloque international sur *L'avenir des églises* en partenariat avec l'Université de la Sorbonne, l'Université du Québec à Montréal, l'École Polytechnique de Turin, l'Institut Supérieur d'Etude des Religions et de la Laïcité et la Fondation Jacques Cartier.

Cette émulation nouvelle est un signe positif et souvent précurseur d'une prise en compte de cette problématique universelle.

COLLOQUE INTERNATIONAL  
ENSA LYON / 20 > 22.10.2016

# L'avenir des églises

PRÉ-PROGRAMME - 20 juillet 2016



ÉCOLE  
NATIONALE SUPÉRIEURE  
ARCHITECTURE  
LYON EVS-LAURE

ENSA LYON - 3 rue Maurice Audin - 69120 Vaulx-en-Velin  
<http://avenireglises.sciencesconf.org>

Affiche du colloque international à l'ENSA de Lyon du 22 octobre 2016 - Source: ENSA LYON

## De nombreux chantiers de restauration



**Église Saint-Cyr et Sainte-Julitte (44)** - Après restauration en 2015 - Source: Pericolo Architecte

Si le nombre d'édifice en péril a de quoi inquiéter, a contrario, le nombre de chantiers de restauration d'église du XIX<sup>ème</sup> s'avère rassurant pour la préservation de ce patrimoine. Il est difficile de trouver des données précises sur le sujet mais, par le biais de certains organismes de subvention et grâce à la participation de certaines associations, quelques chiffres peuvent être ressortis.

Le conseil général du Maine-et-Loire, département touché à plusieurs reprises par des démolitions, a lancé à partir de 2008, une politique d'aide à la restauration d'églises paroissiales non-protégées dont les résultats sont plus que probants puisqu'au moins soixante églises ont pu en bénéficier pour des restaurations partielles ou globales. La ville de Cholet lance d'ailleurs cette année la rénovation de l'église Notre-Dame, véritable chef d'œuvre de l'architecture néo-gothique d'Alfred Tessier.

A Nantes et ses alentours ; un grand nombre de chantiers de restauration ont pu être observés ces dernières années ; l'église Saint-Nicolas à Nantes, l'église Saint-Martin de Vertou, l'église Notre-Dame du Pellerin, l'église de Sainte-Luce sur Loire, l'église Saint-Léger à Orvault, les deux églises de Bourgneuf-en-Retz, l'église de

Saint-Mars du désert ainsi que celle de Grandchamps des Fontaines, etc. A titre personnel, j'ai eu la chance d'œuvrer, depuis une dizaine d'années, à la restauration complète d'au moins une vingtaine d'église du XIX<sup>ème</sup> dont plus de la moitié sont en Loire-Atlantique. Chaque chantier créer généralement une nouvelle impulsion au cœur de ces communes et attirent beaucoup la curiosité des habitants. En accord avec les municipalités sensibles à la notion de transmission du savoir, des ateliers pédagogiques, ont été réalisés auprès des écoles des communes par les ouvriers eux-mêmes. Ces journées ont toujours connus un franc succès.



**Eglise du Lion d'Angers (44)** - Journées patrimoine pour les enfants des écoles voisines au chantier de l'église - Source: Pericolo Archtecte

### **De nombreuses initiatives populaires**

L'inquiétude engendrée par la démolition de certaines églises XIX<sup>ème</sup>, a fait naître, au sein de nombreuses communes, des initiatives populaires réunissant croyants et non-croyants. Celles-ci ont prises des formes diverses (Associations, blogs, revues, etc.) et témoignent, de l'attachement de la population à ces édifices.

A Saint-Gemmes d'Andigné ; l'association de sauvegarde « Les indignés d'Andigné », réussie à obtenir le classement de l'église au titre des Monuments Historiques alors que celle-ci était destinée à être démolie. A Valanjou (49), l'Association Valanjevine de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine milite depuis plus de

dix ans pour ralentir la démolition de l'église Saint-Martin ; pour l'instant seul la flèche du clocher a disparue. Toujours en Anjou, l'association « Le réseau des églises accueillantes d'Anjou » met en œuvre une politique touristique d'accueil pour les visiteurs de passage et œuvre également à la valorisation de ces édifices par un entretien et un fleurissement régulier.

Cet intérêt réel des habitants pour leur église communale est parfois mis en lumière par l'organisation de référendums locaux à l'initiative des mairies. A Plounérin dans les Côtes d'Armor, la municipalité a organisé le 20 juin 2010, un référendum afin de statuer sur le devenir de l'église nécessitant une importante campagne de travaux. Le résultat fut sans appel ; 70% des habitants se sont prononcés en faveur d'une restauration. Il en fut de même pour l'église de Saint-Chamond dans la Loire dont 80% des votants ont choisi la restauration.



**Eglise de Plounérin (22)** - L'église paroissiale sauvée par le vote du référendum - Source: infobretagne.com

## CONCLUSION

Les éléments contextuels évoqués tout au long de ce mémoire illustrent l'actualité de la question du devenir des églises XIX<sup>ème</sup>.

Le sujet est sensible et délicat, particulièrement en France où la question religieuse, depuis la Révolution, est vive dans le débat social. Difficile de toucher aux églises sans raviver et bousculer la question de notre identité et de la laïcité de notre pays.

Ces interrogations s'expriment aujourd'hui à travers de véritables plaidoyers pour ou contre la restauration des églises. La symbolique religieuse de ces édifices occupe parfois l'intérêt architectural et historique de ces monuments.

En effet, au-delà de leur fonction culturelle, ces édifices sont également des monuments chargés de mémoire, témoins de notre passé ; leur démolition est ainsi loin d'être un acte anodin. Elle ne peut se résumer à la simple perte d'un bâtiment mais plutôt d'un pan de culture d'un lieu ce qui pose la question de notre rapport au passé.

Pourtant, la restauration d'un édifice ne peut être suffisante pour assurer sa pérennité; il s'agit surtout de restaurer le lien entre les habitants et leurs églises en tant que bâtiment d'intérêt public. Ce travail de réappropriation devra se faire par une amélioration de la pédagogie et une transmission du savoir des acteurs locaux envers la population car, c'est à elle seule que doit revenir les décisions prises concernant son patrimoine.

Aussi, Il faut désormais se poser la question « des reconversions d'églises » comme l'ont déjà fait de nombreux autres pays. Sans nul doute, ces transformations entraîneront des crispations mais elles sont une alternative propice à la conservation d'un patrimoine qui fait partie intégrante du paysage culturel de la France.

## BIBLIOGRAPHIE

### Thèses

HAUGOMMARD Stéphane, « *L'Eglise et le monument religieux : le diocèse de Nantes pendant la période concordataire (1802-1905)* ». Thèse, Histoire. Université Rennes 2 sous la direction de Jean-Yves Andrieux, 2011. Français.

KEROUANTON Jean-Louis, « *Investissement religieux et architecture en Maine-et-Loire: 1840-1940 : les églises paroissiales* » sous la direction de Michel Lagrée, Rennes : Université de Rennes II, 1998.- 341 p. ; 30 cm

### Colloques

GIQUEL Samuel, Université Rennes 2 et l'Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes historiques de Bretagne. « *Quel avenir pour les églises du XIX<sup>ème</sup> siècle ?* ». Journée d'études du 3 février 2016 aux Archives Municipales d' Ille et Vilaine.

Diocèse d'Angoulême, Commission des bâtiments du culte. « *Pour l'avenir de nos églises* ». Actes du Colloque tenu le 2 Février 2008 à Angoulême. Edité par l'Association de Sauvegarde et d'Etude du Patrimoine Religieux de la Charente.

PIERRON Lucile. « *Églises à vendre ! Quel avenir pour les églises désaffectées ?* ». Congrès du 6 juin 2016 à Montréal intitulé « *Au-delà de la conversion: l'avenir des églises monumentales dans une société sécularisée* ».

LEMAITRE Capucine, SABATIER Benjamin, ANDRIEUX Jean-Yves. « *Patrimoines : fabrique, usages et réemplois* ». Québec (Canada) : Ed. Multi Mondes, 2008.- 282 p. : ill., fotogr. ; 21 cm Cahiers de l'institut du patrimoine de l'UQAM : 6 Conférences données lors de la troisième rencontre internationale des jeunes chercheurs en patrimoine, organisée à Rennes les 12 et 13 octobre 2007.

### Chapitres d'ouvrages

HALGAND Marie-Paule, « *Les églises en Vendée au XIX<sup>e</sup> siècle: neutralité et eclectisme* », chapitre extrait de l'ouvrage "*L'architecture religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle*" sous la direction de Bruno Foucart et Françoise Harmon Paris : Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2006.de la p. 129 à 141. : Ill., fotogr. ; 24 cm.

CHALINE Nadine-Josette, CHARON Jeanine, « *La construction des églises paroissiales aux XIXe et XXe siècles* ». In: Revue d'histoire de l'Église de France, tome 73, n°190, 1987. La construction des lieux de culte du Moyen Age à nos jours. pp. 35-51.

### Emissions radios

« Quel avenir pour les églises du XIXème siècle ? ». Radio RCF, émission du 25 janvier 2016, durée 13 minutes, disponible sur <https://rcf.fr/culture/quelavenirpourleseglisesduxixemesiecle>

« La fabrique de l'histoire, Patrimoine religieux 2/2 ». Radio France culture, émission du 12 mai 2015, durée 53 minutes, disponible sur <http://www.franceculture.fr/emissions/lafabriquedelhistoire/patrimoinereligieux>

### TPFE

CASSASSOLES Claire. « Réinvestir un lieu de culte par le spectacle » [TPFE]. Directeur d'études Bruno Suner. Nantes : Ecole d'architecture de Nantes, 2001.- 2 vol. (371, 17 p.) : ill., plans; 21 x 21 cm.

### Articles de périodique

DE LASSUS Priscille, « Que deviennent les églises des Mauges », *Histoire du Christianisme*, Automne 2015, Hors-série n°9, p. 6-13

DUDON Michel, « L'avenir du passé », *303 Arts, Recherches et Création*, troisième trimestre 1990, p. 116-130

DUFFIEUX Philippe, « Le néogothique ou comment fabriquer des églises en série », *Histoire du Christianisme*, Automne 2015, Hors-série n°9, p. 38-42

MARTIN Jean-Clément, « Evolution Nationale, identités régionales : les scènes différencées de l'Histoire », *303 Arts, Recherches et Création*, Décembre 2005, p. 32-43

RYKNER Didier, « Tout le XIX est passionnant », *Histoire du Christianisme*, Automne 2015, Hors-série n°9, p. 48-53

## Articles en lignes

DELAVAL Alain, « *Les édifices religieux du XIX<sup>ème</sup> siècle* », Le site Internet du Ministère de la Culture et de la Communication, Février 2012,

URL:<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DracPaysdeLaLoire/Ressourcesetdocuments/Etudesetpublications/LesedificesreligieuxduXIX>

GICQUEL Samuel, « *Les églises du diocèse de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle. Des édifices pour le culte, des monuments pour une reconquête* », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest [En ligne], 1231 | 2016, mis en ligne le 22 avril 2016, consulté le 18 août 2016.

URL: <http://abpo.revues.org/3242>

KAGAN Judith et TOULIER Bernard, « *Editorial : Le patrimoine religieux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles - 2<sup>ème</sup> partie* », In Situ [En ligne], 12 | 2009, mis en ligne le 03 novembre 2009, consulté le 17 décembre 2015.

URL: <http://insitu.revues.org/4658>

LAROCHE Claude, « *Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIX<sup>e</sup> siècle en France : un essai de litanies* », In Situ [En ligne], 11 | 2009, mis en ligne le 17 avril 2012, consulté le 03 décembre 2015.

URL: <http://insitu.revues.org/4422>, DOI:10.4000/insitu.4422

MASSIN LEGOF Guy, « *La polémique autour de la démolition des églises : le cas du Maine et Loire* », In Situ [En ligne], 12 | 2009, mis en ligne le 03 novembre 2009, consulté le 22 décembre 2015.

URL: <http://insitu.revues.org/5563>, DOI:10.4000/insitu.5563

## Articles sur internet

PERRAULT Guillaume, « *Ce que prévoit réellement la loi de 1905 sur la laïcité.* » [En ligne], Le Figaro, Mise en ligne le 17 février 2012, consulté le 29 avril 2015.

URL:<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/02/16/01016-20110216ARTFIG00692-ce-que-prevoit-la-loi-de-1905-sur-la-laicite.php>

PERINEL Quentin, « *Journées du patrimoine: 12 millions de visiteurs et une surprise* » [En ligne], Le Figaro, Mise en ligne le 21 septembre 2015, consulté le 29 avril 2015.

URL:<http://www.lefigaro.fr/culture/2015/09/21/03004-20150921ARTFIG00059-journees-du-patrimoine-12-millions-de-visiteurs-et-une-surprise.php>

HALIOUA Noémie, «*Églises menacées de destruction: pourquoi pas un référendum local?*» [En ligne], Le Figaro, Mise en ligne le 27 novembre 2015, consulté le 29 avril 2015.

URL:<http://immobilier.lefigaro.fr/article/eglisesmenaceesdedestructionpourquoi-pasunreferendumlocal0f27d4ea94f211e58b291fad4c4b0755/>

MEFRET Jean-Pax, «Ces églises que l'on abat...» [En ligne], Valeurs Actuelles, Mise en ligne le 4 octobre 2014, consulté le 27 mai 2015.

URL: <http://www.valeursactuelles.com/culture/ceseglisesquonabat41214>

COQUET Marion, «Patrimoine, la guerre des clochers aura bien lieu» [En ligne], Le Point, Mise en ligne le 14 septembre 2013, consulté le 29 avril 2015.

URL:<http://www.lepoint.fr/culture/patrimoinelaguerredesclochersaurabien-lieu1409201317310273.php#>

DE MONTCLOS Violaine, «Ceux qui massacrent la France ; ces églises que l'on détruit» [En ligne], Le Point, Mise en ligne le 27 mars 2014, consulté le 27 mai 2015.

URL: <http://www.lepoint.com/culture/Ceuxquimassacrentlafrance/27032014>

## Pages internet

«*Propriété des édifices religieux, état des lieux*» [En ligne], Observatoire du Patrimoine religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/edificemenace/analyse/proprietedesedificesreglieuxetatdeslieux>

«*L'Anjou : paradis des destructeurs d'églises*» [En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/edificemenace/edificemenaces/eglisedesaintaubindupavoil>

«*Ces églises, fardeau et joyau des petites communes !*» [En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 22 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/edificemenace/analyse/ceseglisesfardeauetjoyaudespetitescommunes>

«*L'affectation légale des édifices du culte*» [En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/nosconseils/questionsjuridiques/statutjuridiquedupatrimoinereligieuxetregimesdeprotection1>

«*Entretien et réparation des édifices du Culte.*»[En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/nosconseils/questionsjuridiques/statutjuridiquedupatrimoinereligieuxetregimesdeprotection1>

«*Régime d'utilisation des édifices du culte (concerts, expositions, foires...)*»[En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/nosconseils/questionsjuridiques/statutjuridiquedupatrimoinereligieuxetregimesdeprotection1>

«*Édifices menacés.*»[En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/edificemenace/edificesmenaces>

«*Les exceptions de la Loire-Atlantique: trois églises en danger.*»[En ligne], Observatoire du Patrimoine Religieux, consulté le 03 décembre 2015.

URL:<http://www.patrimoinereligieux.fr/rubriques/gauche/edificemenace/edificesmenaces/lesexceptionsdelaloireatlantique3eglisesendanger>

«*285 églises menacées.*»[En ligne], Patrimoine en Blog, Le Pèlerin info, consulté le 10 décembre 2015. URL:

<http://patrimoine.blog.pelerin.info/2013/10/10/inventaire-2013-eglises-menacees-demolies>

«*Combien d'églises en France ? La question est souvent posée.*»[En ligne], Patrimoine en Blog, Le Pèlerin info, consulté le 10 décembre 2015.

URL:<http://patrimoine.blog.pelerin.info/2016/01/10/combien-deglises-en-france-en-janvier-2016/>

«*Le patrimoine religieux en quelques chiffres 2015.*»[En ligne], Patrimoine en Blog, Le Pèlerin info, consulté le 10 décembre 2015.

URL:<http://patrimoine.blog.pelerin.info/2015/12/17/le-patrimoine-religieux-en-quelques-chiffres-2015/>

«*Un rapport sur la sauvegarde des églises refusé à l'assemblée.*»[En ligne], Patrimoine en Blog, Le Pèlerin info, consulté le 22 décembre 2015.

URL:<http://patrimoine.blog.pelerin.info/2015/12/22/un-rapport-sur-la-sauvegarde-des-eglises-refuse-a-l-assemblee/>